



# HANDICAP

**DE NOUVEAUX DROITS**



**VIVRE ENSEMBLE, TRAVAILLER ENSEMBLE**

MAI 2018

En décembre 2015, la CFDT a négocié et signé l'accord concernant l'emploi et l'insertion des personnes porteuses de handicap au sein de BNP Paribas SA.

Cet accord est valable pour la période 2016-2019.

## BILAN À FIN 2017

Nombre de salariés en situation de handicap : 1378 personnes, en progression de 6,4%

Age moyen : 44 ans

38% ont plus de 51 ans

68% sont des femmes

Nombre d'embauches réalisées dans l'année 2017 : 53

Taux d'emploi : 3,84%, en progression de 2,4%



**HANDICAP**

## QUELS DROITS PRÉVUS PAR L'ACCORD ?

L'accord d'entreprise prend en compte les travailleurs en situation de handicap tant au niveau professionnel qu'au niveau de la vie quotidienne.



### VIE PROFESSIONNELLE

- Intégration et suivi des personnes handicapées
- Accompagnement pour obtenir la RQTH
- Octroi de demi-journées pour les démarches administratives
- Accès aux dispositifs de maintien dans l'emploi et aménagement du poste de travail
- Aménagement du temps de travail
- Facilitation du retour au travail des salariés handicapés reprenant une activité après arrêts maladie
- Suivi individualisé au sein de l'entité : ergonome, tuteur, bilan d'intégration après 6 mois de contrat
- Suivi médical renforcé
- Préparation aux mutations technologiques par une formation avec prise en compte du handicap
- Aménagement des moyens techniques de formation en fonction du handicap
- Départ anticipé à la retraite sous réserve de conditions de durée de détention du statut de bénéficiaire



### VIE AU QUOTIDIEN

- Financement de transports domicile/travail ou indemnités kilométriques
- Facilitation de la vie des salariés de l'entreprise dont l'enfant et/ou le conjoint est handicapé
- 1 % logement : interventions auprès des organismes spécialisés pour que les collaborateurs handicapés soient prioritaires pour les habitations proches de leur lieu de travail
- Aides financières publiques pour un taux d'incapacité supérieur à 80 %

**PLUS DE RENSEIGNEMENTS ? CONTACTEZ VOS ELUS CFDT !**

